

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 21 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel LEGOURD, Maire.

Etaient présents : Mme Marie-Thérèse LEGOURD, Mme Annick LELIÈVRE, M. Arnaud CORBEAU, M. Jean-François GIRARD, Mme Catherine ANDRE, M. Lucien DUCHESNE, Madame Christiane COSSE, M. Claude HENRY, Mme Sophie FOUCHER, M. Jean-Michel DOUSSELIN.

Absents non excusés: M. Jean-Vincent BONIN, M. Maurice DELANOUE.

Absent excusé : M. Benoît MORCHOINE.

Procuration : Néant

Secrétaire : Mme Annick LELIEVRE

ORDRE DU JOUR :

- Demandes de subventions pour voyages scolaires du Collège Louis Pergaud.
- Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe.
- Demande de location du logement 14 rue Henri de Geoffre à compter du 1^{er} mars 2013
- Maintien à titre personnel des valeurs antérieures pour l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures des agents communaux.
- Actualisation du tarif du m3 de copeaux de bois livré à l'EHPAD l'Orée des Pins et renouvellement de la convention.
- L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe invite la collectivité à contribuer au renouvellement de la relation franco-allemande suite au cinquantenaire du Traité de l'Elysée.
- Proposition d'isolation à titre gratuit de la Société Isolhabitat pour les écoles et participation à hauteur de 70 % pour les autres bâtiments.
- Demande de report de la date d'application de la réforme des rythmes scolaires à 2014.
- Modification du planning des agents communaux concernant la surveillance des enfants durant la pause méridienne.
- Versement du solde de la subvention de la Région Centre concernant la création d'hébergements temporaires dans l'ancien presbytère.

- Versement de l'avance forfaitaire de 30 % de la subvention DETR 2012 allouée pour la création d'un carrefour giratoire dans la zone d'activités de la Croûte.
- Questions diverses et informations.

1. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES DU COLLEGE LOUIS PERGAUD.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite que toutes les communes concernées versent le même montant de subvention par enfant et leur propose de rencontrer Madame la Principale du Collège Louis Pergaud après les vacances scolaires pour faire un point et chiffrer les besoins de l'année.

2. CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe suite à la réussite au concours de Madame Véronique LEVEQUE.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

3. DEMANDE DE LOCATION DU LOGEMENT 14 RUE HENRI DE GEOFFRE A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2013.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de Monsieur Jacques MENARD concernant le logement de type 1 situé 14 rue Henri de Geoffre à Neung sur Beuvron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de louer ce logement à Monsieur Jacques MENARD à compter du 1^{er} mars 2013.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 90 €.

Un contrat de location sera établi par la Commune de Neung sur Beuvron.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

4. MAINTIEN A TITRE PERSONNEL DES VALEURS ANTERIEURES POUR L'INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES DES AGENTS COMMUNAUX.

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 (JO N°301 du 27 décembre 2012), les montants de référence des IEMP sont modifiés.

Pour certains grades, ces nouvelles valeurs sont inférieures à celles observées précédemment. Le maintien à titre personnel des valeurs antérieures (plus favorables) peut alors être envisagé par délibération, prise en application du troisième alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'assemblée délibérante de la collectivité décide de maintenir, à titre individuel, au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application

des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué par l'application des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

5. ACTUALISATION DU TARIF DU M³ DE COPEAUX DE BOIS LIVRE A L'EHPAD L'OREE DES PINS ET RENOUELEMENT DE LA CONVENTION.

Une mise à disposition de services de personnel et de matériel se fait au sein de l'EHPAD « L'Orée des Pins » rue du stade à Neung sur Beuvron.

Afin d'indemniser la commune de Neung sur Beuvron qui met à disposition du personnel communal pour le transport des copeaux de bois pour l'alimentation de la chaudière bois et vu l'augmentation du carburant, Monsieur le Maire propose une augmentation de 10 % du tarif existant, ce qui ferait un montant de 3.85 € par m³ de bois transporté à partir du 1^{er} janvier 2013.

Une convention sera signée avec l'EHPAD « L'Orée des Pins ».

Le budget primitif de l'EHPAD étant déjà adopté, Monsieur le Maire souhaite rencontrer le Directeur de l'établissement afin de reporter éventuellement cette décision.

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer aujourd'hui sur ce point.

6. L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE INVITE LA COLLECTIVITE A CONTRIBUER AU RENOUELEMENT DE LA RELATION FRANCO-ALLEMANDE SUITE AU CINQUANTENAIRE DU TRAITE DE L'ELYSEE.

Le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 célèbre un demi-siècle d'une relation franco-allemande, qui au fil des années s'est construite, développée, approfondie et dont nous savons qu'elle est aujourd'hui essentielle à la poursuite du projet européen.

Par le biais de son jumelage, la Commune participe à ce mouvement.

Parmi ces initiatives, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe propose d'adopter une délibération réaffirmant le lien de la Commune de Neung sur Beuvron avec la Commune partenaire allemande de Wulften.

Il s'agit également de porter le message du renouveau des jumelages franco-allemands, afin qu'ils continuent d'œuvrer en faveur d'une Europe plus proche des citoyens et soutenir les initiatives prises à cette occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

7. PROPOSITION D'ISOLATION A TITRE GRATUIT DE LA SOCIETE ISOLHABITAT POUR LES ECOLES ET PARTICIPATION A HAUTEUR DE 70 % POUR LES AUTRES BATIMENTS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu la visite du chargé de clientèle de la Société Isolhabitat afin de proposer à la commune une isolation pour les écoles à titre gratuit et à hauteur de 70 % à leur charge concernant les autres bâtiments communaux dans le cadre des bénéfices de la Société Total.

La Société Isolhabitat doit faire parvenir à la collectivité un devis relatant cette proposition.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

8. DEMANDE DE REPORT DE LA DATE D'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A 2014.

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires fixe le cadre réglementaire de la réforme des rythmes scolaires qui entre en vigueur dès la rentrée scolaire 2013-2014.

Toutefois, l'article 4 de ce décret laisse la possibilité au Maire de demander le report de l'application de cette réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Compte tenu de la nature et de l'impact de la réforme sur la collectivité et des incertitudes qui subsistent, il importe que le Conseil Municipal se prononce sur la demande de report de l'application de la réforme à la rentrée scolaire de 2014-2015 au plus tard le 31 mars 2013.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter l'application de la réforme pour la rentrée scolaire 2014-2015 pour toutes les écoles de la commune.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis du conseil général en charge de l'organisation et du financement du transport scolaire,

D'autoriser Monsieur le Maire à informer, après avoir obtenu l'avis du conseil général, le DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme pour la rentrée scolaire 2014-2015.

9. MODIFICATION DU PLANNING DES AGENTS COMMUNAUX CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES ENFANTS DURANT LA PAUSE MERIDIENNE.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de revoir le planning des agents communaux en charge de la surveillance des élèves durant la pause méridienne dans un souci de sécurité et de réglementation.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

10. VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE LA REGION CENTRE CONCERNANT LA CREATION D'HEBERGEMENTS TEMPORAIRES DANS L'ANCIEN PRESBYTERE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le versement du solde de la subvention de la Région Centre au titre du dispositif pour la création d'hébergements temporaires dans l'ancien presbytère a été versé conformément aux termes de l'acte juridique n° 00074844 pour un montant de 16 482.13 €.

11. VERSEMENT DE L'AVANCE FORFAITAIRE DE 30% DE LA SUBVENTION DETR 2012 ALLOUEE POUR LA CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE LA CROUTE.

La Direction des Collectivités Locales et des Affaires Juridiques de la Préfecture de Loir- et - Cher a fait parvenir à la collectivité le certificat de paiement correspondant au mandatement de 4 215 €, représentant une avance forfaitaire de 30% de la subvention allouée par arrêté du 03 décembre 2012 pour les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire dans la zone d'activités de la Croûte.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

- Dans le cadre de la réglementation relative à l'application et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les agents de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Centre ont réalisé une inspection dans notre commune.
Ces inspections permettent de vérifier que les produits phytopharmaceutiques sont utilisés dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.
L'inspection réalisée sur la commune a mis en évidence certaines non-conformités.
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va apporter les mesures correctives nécessaires appropriées à cette réglementation.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que quatre agents communaux souhaitent participer à un stage payant organisé par le CNFPT dans le cadre de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Cette formation engendre un coût total de 480 €. Le Conseil Municipal approuve cette formation qui leur permettra d'intervenir rapidement en cas d'accident.
- Les travaux de protection du forage de Sainte Alice n'étant pas complètement achevés du fait de la mise en conformité de certains usagers, Monsieur le Maire a demandé le report de deux subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du programme d'intérêt général. La nouvelle date de caducité de la décision est reportée au 13 février 2014.
- L'entreprise GOULET doit effectuer la pose de garde-corps à la salle des fêtes.
- La hotte d'aspiration de la salle de réchauffe doit être installée par l'entreprise HOBE. Un meuble de rangement sera demandé à un menuisier. Le carrelage du bar de la salle des fêtes qui avait été endommagé lors du sinistre a été en partie refait par l'entreprise Manchet et réglé par les assurances.
- Les travaux effectués dans le logement de type 4 situé 14 rue Henri de Geoffre sont bien avancés. Il devrait être prêt à la location au printemps.
- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des propositions de prêt de la Caisse d'Epargne ont été reçues en mairie, celles du Crédit Agricole sont en attente ainsi que celles de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il va être nécessaire d'effectuer des travaux réseaux rue de Veillas et rue Henri de Geoffre afin de limiter les apports d'eaux parasites dans le tout à l'égout. Le Cabinet Merlin a été sollicité pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du gymnase comporteront l'isolation par l'intérieur, la pose de matériau composite pour l'extérieur. La toiture est en bon état et le sol ne sera pas modifié, ceci entraîne une baisse du coût prévisionnel.
- Le projet de loi relatif aux élections locales prévoyait un seuil de 1000 habitants et plus pour l'application du scrutin de liste. Il doit y avoir un examen du texte dans la semaine prochaine. L'Association des Maires du Loir et Cher sollicite le ressenti des maires sur cette évolution législative. Monsieur le Maire a répondu au mail de l'AMF en disant qu'il n'était pas favorable à l'extension du scrutin de liste aux communes de 500 habitants, comme cela est envisagé dans le texte. D'autre part, il considère que la parité stricte au sein des conseils municipaux est totalement inapplicable dans les petites communes.
- Il y a quinze jours, l'architecte en charge des travaux du Carrefour a rencontré en mairie les entreprises. Une autre réunion est prévue le 04 mars prochain.
- Les nouveaux acquéreurs de la boulangerie sont très contents et les clients aussi.
- Des arbres sur le chemin des avant-postes occasionnent une gêne et sont à couper.
- Un devis a été demandé à Monsieur Goulet pour le remplacement des grilles de la fontaine Place Charles Quenet. Les travaux d'étanchéité et la remise en eau seront effectués pour le printemps.
- Des arbres seraient à couper dans le fossé qui évacue les eaux pluviales, entre la rue des Prés et le Beuvron.

La Séance est levée à 22H30.